

Productions végétales : montant des aides couplées 2018



© 2019 Les Echos Publishing

Les montants unitaires des aides, dites « couplées », végétales ont été fixés comme suit, pour la campagne 2018.

Production de cultures riches en protéines

Les montants unitaires des aides à la production de cultures riches en protéines ont été fixés, pour la campagne 2018, à :

- 35,80 € (40,80 € en 2017) pour la production de soja ;
- 170 € (111,50 € en 2017) pour la production de protéagineux ;
- 282 € (195 € en 2017) pour la production de légumineuses fourragères.

Production de fruits destinés à la transformation

Le montant unitaire de l'aide à la production de tomates destinées à la transformation a été fixé, pour la campagne 2018, à 1 120 € (même montant en 2017).

Autres cultures végétales

Pour les autres cultures, les montants unitaires des aides pour 2018 ont été fixés à :

- 96,50 € (94,25 € en 2017) pour la production de chanvre ;
- 37 € (38 € en 2017) pour la production de blé dur ;
- 600 € (661 € en 2017) pour la production de houblon ;
- 76,60 € (83,50 € en 2017) pour la production de pommes de terre féculières ;
- 132,50 € (même montant en 2017) pour la production de riz.

[Arrêté du 13 février 2019, JO du 15](#)

© 2019 Les Echos Publishing